

Règlement intérieur de l'E.J.K Golfe-Juan

Ce règlement est applicable par tous les **membres de l'E.J.K Golfe-Juan ainsi que leurs accompagnateurs.**

- La saison sportive concernant les Arts martiaux et sports de combat enseignés à l'E.J.K Golfe-Juan va de **septembre à juin.**
- Tous les adhérents utilisent les locaux mis à disposition par la municipalité aux jours et heures, uniquement en **présence d'un enseignant** ou d'un responsable, ou avec l'accord écrit de celui-ci.
- Toute **dégradation** commise dans l'enceinte ou en dehors du bâtiment par l'adhérent sera passible d'une **sanction** voire même de l'exclusion du club.
- l'E.J.K Golfe-Juan **décline** toute responsabilité en cas de **perte ou de vol.**
- La cotisation n'est **pas remboursable.**
- Toute personne désirant pratiquer une activité au sein de l'E.J.K Golfe-Juan, devra obligatoirement avoir remis un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la ou des disciplines choisies **y compris en compétition avant** de monter sur le tatami.
- Le certificat médical est à renouveler à chaque **nouvelle saison** sportive (à partir de septembre).
- Même pour un simple **essai**, le **certificat médical** est obligatoire et doit être antérieur de **30 jours** au maximum, à la date de début de pratique.
- Les essais ne concernent que les personnes n'ayant **jamais** pratiqué la discipline choisie au sein de l'E.J.K Golfe-Juan.
- Pour les adhérents ayant déjà pratiqué la discipline choisie à l'E.J.K Golfe-Juan, il sera demandé de fournir le dossier d'inscription **complet** avant de pouvoir monter sur le tatami.

- Les vestiaires ne seront accessibles que **10 minutes** avant le début du cours.
- Toute personne étrangère au club ne sera **pas autorisée** à rentrer dans la zone des vestiaires.
- L'adhérent utilisera **obligatoirement** les vestiaires pour se changer en début et en fin de cours.
- Les **vêtements, chaussures** ne sont pas acceptés en salle d'entraînement. Ils devront rester **au vestiaire** ou dans vos sacs fermés
- **L'hygiène**, la propreté des adhérents et des **tenues** et le **respect des lieux** sont demandés.
- Dans la salle d'entraînement, les **téléphones** seront **éteints** pendant les cours, sauf dérogation du professeur ou du président.
- Il est demandé aux spectateurs de mettre leur téléphone sur le **mode silencieux** lorsqu'ils assistent à un entraînement et de sortir de la salle pour téléphoner afin de ne pas déranger le cours.
- Pour le bon déroulement des cours, les parents accompagnateurs ou spectateurs pourront assister aux entraînements dans les tribunes mais à la seule condition qu'ils adoptent une attitude **correcte** et très **discrète**.
- Les **spectateurs** devront obligatoirement s'asseoir dans les **tribunes** et non aux abords du tatami.
- Il est demandé aux personnes concernées par le cours suivant de **ne pas déranger** à la fin de l'entraînement précédent.
- Une fois le cours terminé, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club.
- **Le comportement** sur le tatami doit à la fois respecter le **bon esprit sportif** et les valeurs des arts martiaux. **Toute agression** physique ou verbale pourra être suivie d'une éviction temporaire ou définitive.

- De même, **chaque adhérent représente le club** sur le tatami, en compétition comme **à l'extérieur**. Toute personne adoptant un **comportement indigne** pouvant nuire à la réputation du club, même en dehors des entraînements, pourra être exclue.
- Les **claquettes** (ou équivalent) sont **obligatoires** pour accéder au tatami et devront être bien rangées le long de celui-ci.
- Les **déplacements** hors du tatami devront s'effectuer **en claquettes** uniquement.
- Les personnes non munies de claquettes pourront se voir **refuser** l'accès au tatami.
- Votre **carte d'adhérent** devra obligatoirement être déposée sur la **table** avant de monter sur le tatami sous peine de vous voir refuser l'accès à celui-ci.
- Il sera demandé aux pratiquants d'avoir l'**accord** de l'enseignant pour **rentrer ou sortir** du tatami pendant la durée du cours.
- Le port d'une **tenue adaptée** et **correcte** ainsi que la **ceinture** sont **obligatoires** sur le tatami. Pour les entraînements de Kick-boxing, le **T.shirt** du club est demandé.
- Aucun signe ostentatoire **d'appartenance religieuse** ne pourra être accepté sur le tatami et/ou dans le cadre de la pratique sportive.
- Le professeur se réserve le droit de refuser une personne dont la tenue ne serait pas adéquate.
- Tout adhérent qui a les **cheveux** d'une longueur qui risque de gêner ou de nuire aux autres pratiquants sera tenu de les fixer fermement avec un **élastique** uniquement.
- Par mesure de sécurité, les **barrettes, pinces, piques** en plastiques, bois ou métalliques dans les cheveux sont formellement **interdites** durant l'entraînement.

- Par mesure de sécurité, **aucun bijou** (bague, chaîne, pendentif, piercing...) n'est accepté durant l'entraînement. S'il est impossible de les retirer, ils devront être bien protégés pour éviter tout incident.
- Par mesure de sécurité, tous **réipients** (boîtes, étuis, sacs...) sont **interdits** sur le tatami durant les cours.
- Sous peine de non-respect du dit règlement, des mesures, voire des sanctions pourront être prises.
- L'adhérent (ou son représentant légal) a reconnu en s'inscrivant avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter et à s'y conformer.

Le Comité Directeur